

**AGRICULTURE BIOLOGIQUE / La Chambre d'agriculture du Gers a enquêté 57 exploitations pour déterminer et analyser les marges brutes 2023 en grandes cultures bio.**

# Résultats technico-économiques 2023 en grandes cultures bio dans le Gers

Depuis plusieurs décades, la Chambre d'agriculture du Gers conduit une enquête annuelle sur les références technico-économiques en grandes cultures. L'objet de cette enquête est de faire ressortir l'évolution des tendances pour les grandes cultures aussi bien techniques qu'économiques.

La campagne culturale 2022-2023 fut particulièrement marquée par un climat défavorable. Les rendements des cultures d'hiver ont été favorisés par le printemps humide mais ceux des cultures de printemps, ont été amoindris sous l'effet des ravineurs et de la verse. Ceux des cultures d'été ont été pénalisés à la fois par des stress thermiques et des attaques de ravageurs liés à ces conditions.

## Les rendements

Sont présentés ici les résultats des 4 principales cultures représentant 61,4 % des surfaces enquêtées. Le rendement moyen

observé en blé tendre est de 30 quintaux/ha, ce qui est un rendement satisfaisant (moyenne depuis 2006 - 29 qx/ha), favorisé par un printemps humide favorable au remplissage des grains.

La culture du pois chiche a été impactée à la fois par les larves d'héliothis, et par des infestations d'antracnose et de botrytis, sous l'effet de l'humidité liée à la pluviométrie. Son rendement de 9 quintaux/ha, reste en dessous de la moyenne de ces 9 dernières années (12 qx/ha).

Le rendement moyen du soja irrigué de 20 qx/ha en 2023 est en dessous de la moyenne annuelle sur 15 ans (25 qx/ha) : deuxième plus mauvaise année sur 18 ans. Le rendement en tournesol, culture impactée par les fortes pluies en mai (124mm) se situe à 16 qx/ha (moyenne sur 18 ans à 18 qx/ha).

## Les prix de vente

Les prix de vente sont ceux payés par les organismes stockeurs

(compléments de prix versés au 13 mai 2024).

A partir de 2021, le blé tendre a vu son prix baisser. Les prix du soja et du tournesol, après avoir augmenté en 2022 pour rejoindre celui du pois chiche à 90€/T, se sont effondrés en 2023 comme celui du blé.

## Les marges brutes

La marge brute est obtenue en soustrayant du produit brut les charges opérationnelles (semences, fertilisants, irrigation, stockage).

Pour les grandes cultures blé tendre et tournesol, les marges brutes évoluent de façon parallèle depuis 18 ans. En 2023, leurs niveaux (400€/ha) ne permettent pas de couvrir les charges fixes (586€/ha).

(Source Agri'scopie 2022). Dans les deux cas, les prix de marché bio similaires à ceux du conventionnel, hypothèquent ou pénalisent le résultat.

Le blé tendre dégage le plus faible résultat depuis 18 ans

(408€/ha contre une moyenne de 779€/ha).

Le tournesol, le deuxième plus faible résultat (425€/ha contre une moyenne de 732€/ha).

Le pois chiche subit de façon intempesive les effets du changement climatique : pénalisé lors des années de printemps humides (2018, 2021, 2022 et 2023), en 2023 même cause mêmes effets, sa marge brute se limite à 634€/ha (moyenne 976€/ha).

La culture du soja, colonne vertébrale de la céréaliculture gersoise, en 2023, subit la double peine : stress thermique historique (T° maximales de 35°C du 18 au 26 août), ayant entraîné l'explosion des attaques de ravageurs (héliothis, pyrales, punaises vertes) ; dégradation sur 6 mois des prix de marché. Sa marge brute reste la plus basse sur les 18 années d'étude : 822€/ha (moyenne 1 402€/ha).

Dans le Gers, en 2023, La céréaliculture biologique a connu sa plus mauvaise campagne cultu-

rale depuis 20 ans, sous l'effet à la fois des aléas climatiques ayant entraîné dégâts de grêle, verse des cultures, attaques de ravageurs, mais aussi sous l'effet d'une chute des prix inédite à l'exception des prix des légumineuses secs et du lin oléagineux.

## ZOOM

### Sur le soja

Concernant la pyrale du haricot sur le soja, ni la densité de semis, ni la date de semis, ni les précédents culturaux n'ont d'influence sur la gravité de ces attaques. Toutefois, les parcelles irriguées présentent de façon significative des rendements (20qx/ha) supérieurs à ceux des parcelles en sec (9,6 qx/ha) : stress hydrique, stress thermique et attaques de ravageurs, expliquent ces différences.

# Les aides accessibles aux fermes en production biologique

## Aides à la surface : programme Etat 2023-2027

**Conversion bio :** Nouveau programme du plan national « Ambition bio » de 2023 à 2027, plafond 18 000 € par entreprise, 34 000 € pour les JA, 80 000 € sur les communes concernées

par des actions de sauvegarde la qualité de l'eau : Estang / Eauze / Tarsac / Riscle.

**Maintien bio :** Non financé par la Région Occitanie en 2024 ; dernier financement de 5 000 € maximum en 2023.

## Les crédits d'impôts en agriculture

**Le crédit d'impôt bio :** Il passe à 4 500 € dès 2023, cumulable avec des aides surfaciques et avec le crédit d'impôts HVE dans la limite de 5 000 € par exploitant déclarant fiscal. Non cumulable avec le crédit d'impôts glyphosate, pour les Gaec plafonné à 4 déclarants : 40 % des ventes de l'entreprise doivent être issues de produits certifiés, bio ou C2. Demande possible sur les 3 derniers exercices (2023, 2022, 2021) dans la déclaration de revenus annuelle : Formulaire 2079-BIO-SD, crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique, à télé-déclarer sur le compte professionnel aux impôts. Ce crédit d'impôts bio et le crédit HVE seront reconduits en 2024 et 2025.

**Le crédit d'impôt glyphosate :** accessible sur les exercices 2021, 2022, 2023. Non cumulable avec les crédits d'impôts HVE et crédit d'impôts bio : montant 2 500 €. Cumulable avec des aides conversion (CAB) ou maintien (MAB), il ne sera pas reconduit en 2024 et 2025. Formulaire à compléter et à adresser aux services des impôts professionnels : formulaire n° 2069-RCI-SD

## Tableau de synthèse

	Crédit d'impôts bio	Crédit d'impôts HVE	Crédit d'impôts glyphosate
<b>Montant</b>	4 500 €	2 500 €	2 500 €
<b>Régime</b>	De minimis agricole (20 000 € sur 3 ans)	De minimis	Hors de minimis pour 2022 et pour 2023
<b>Règles de cumul</b>	Avec crédit d'impôts HVE, avec aides CAB ou MAB plafond 5 000€	Avec crédit d'impôts bio plafond 5 000 €	Avec aides CAB ou MAB sans plafond Pas de cumul avec Crédit d'impôts HVE ou crédit d'impôts bio

## Autres aides pour les fermes bio (liste non exhaustive)

**Aides aux investissements : régionales ou nationales**

- Régionales par le biais du pass petit investissements (moins de 20 000 €) sans ma-

joration pour les fermes bio

- Régionales par le dispositif unique : bonification de 10 % pour les fermes bio (ex FEADER 412 et 413)

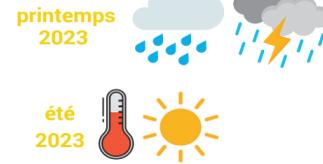
- Nationales par le biais des guichets de France Agrimer 2030 (par exemple : aides aux

investissements réduisant l'usage des phytos (ouvert le 3 juin 2024) bonification de 10 % pour les fermes bio).

- Nationales par le biais de l'appel à projet du fond hydraulique du Ministère : pas de bonification pour les fermes bio.

# Les prix et les rendements dégradent la marge brute 2023

## CONDITIONS CLIMATIQUES



TEMPERATURES (en C°)				
MOIS	Température moyenne campagne 2022-2023	Température moyenne sur 20 ans	Pluviométrie campagne 2022-2023 (mm)	Pluviométrie moyenne sur 20 ans (mm)
Septembre	20,2	18	35,2	55
Octobre	18,8	15	7,8	58
Novembre	11,4	9	111	68
Décembre	8,95	6	30	59
Janvier	5,9	6	103	62
Février	6,15	7	7,9	45
Mars	11,3	10	44,4	48
Avril	13,05	12	76,6	63
Mai	16,65	16	124	72
Juin	21,65	19	66	57
Juillet	22,55	22	26,6	55
Août	23,65	22	31,4	55

Pluvio totale campagne 2022-2023 664 mm

Somme des pluvio moyennes sur 20 ans 697mm

Température moyenne de la campagne 15°C

Température moyenne sur 20 ans 13°C

## BAISSE DES RENDEMENTS



## BAISSE PRIX DE VENTE



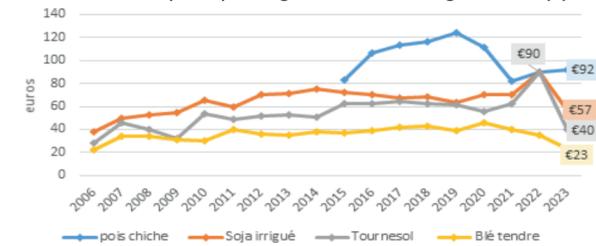
## BAISSE MARGE BRUTE -41% (moyenne)



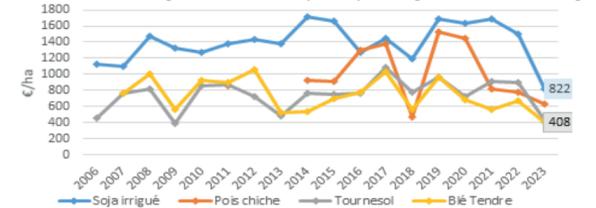
## Rendements des principales grandes cultures gersoises (q/ha)



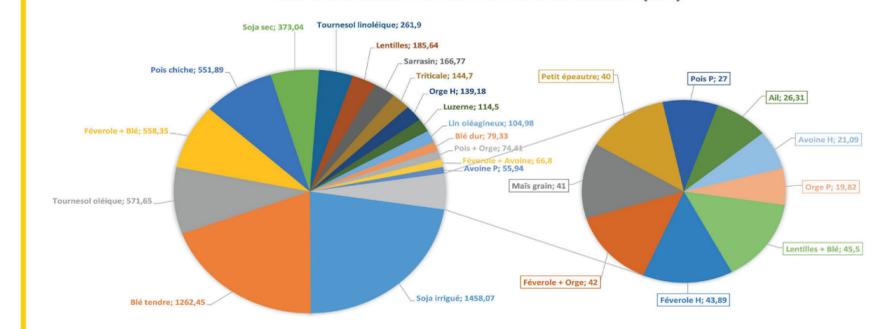
## Prix de vente des principales grandes cultures gersoises (€)



## Évolution des marges brutes des principales grandes cultures gersoises (€/ha)



## LES CULTURES DE NOTRE ECHANTILLON (HA)



Les aides à l'agriculture biologique		
[Pilier 2] CAB - Hexagone		
<b>Engagements</b>	PAC 2014-2022	PAC 2023-2027
Eligibilité des surfaces	Pluriannuels sur 5 ans	Pluriannuels sur 5 ans
Landes, estives, parcours	44€/ha	44€/ha
Chargement ≥ 0,2 UGB*/ha	Chargement ≥ 0,2 UGB*/ha	Chargement ≥ 0,2 UGB*/ha
PRL, PT, fourrages	130€/ha	130€/ha
Chargement ≥ 0,2 UGB*/ha	Chargement ≥ 0,2 UGB*/ha	Chargement ≥ 0,2 UGB*/ha
C.O.P légumineuses et fibres	300€/ha	350€/ha
Raisin de cuve	350€/ha	350€/ha
PPAM1	350€/ha	350€/ha
Leg de plein champ	450€/ha	450€/ha
Maraîchage, arbo, PPAM2	900€/ha	900€/ha
Arbo : densité min	Arbo : densité min	Arbo : densité min

Ces aides conversion 2023 à 2027 sont cumulables avec les aides conversion de l'ancien programme 2015-2022 : plafond 15 000 € sauf JA déplafonnés.

## Contact

Chambre d'agriculture du Gers, Jean Arino. Renseignements auprès du Pôle Innovation et Systèmes de Production (cf page 19)